

ACCORD UE / MERCOSUR : ÉPILOGUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ



Comme on pouvait le prévoir, la Commission européenne a décidé de mettre en vigueur à titre provisoire l'accord signé avec les pays du Mercosur sans qu'il ait été ratifié par le Parlement Européen et avant même que la Cour de Justice ait examiné le recours dont elle a été saisie. Ce n'est malheureusement pas une surprise pour qui connaît l'obstination idéologique et l'impérialisme institutionnel de la Commission.

Elle n'aime ni la démocratie, ni les États-membres (sauf quand ils sont « dociles »), ni les peuples (*a fortiori* quand ils s'expriment). Elle est en train de devenir une institution illibérale et, par voie de conséquence, dangereuse. D'une part parce qu'elle n'hésite plus à s'affranchir des Traités (dont elle est pourtant la gardienne) dès lors qu'ils font obstacle ou qu'ils sont susceptibles de faire obstacle à l'extension de son pouvoir¹. D'autre part parce qu'elle ne conçoit plus et n'admet plus qu'il puisse y avoir le moindre frein, pour ne pas dire la moindre opposition, aux initiatives qu'elle prend, le plus souvent par esprit de système et sans même avoir pris la précaution élémentaire d'en évaluer si peu que ce soit les conséquences potentielles². C'est une « machine » que plus personne n'est réellement en mesure de contrôler, *a fortiori* depuis que l'élargissement à marche forcée de l'Union Européenne a augmenté considérablement le nombre des États-membres³.

Loin de n'être qu'un déni de démocratie, la décision prise par la Commission doit également être considérée comme une véritable gifle pour notre pays. D'abord parce qu'elle n'a tenu aucun compte ni des réserves exprimées, ni des avertissements lancés par un certain nombre d'États-membres, la France en

1/ Comme on le constate en matière de Défense. La Commission a décidé de son propre chef de s'arroger des compétences dans ce domaine alors que les Traités ne lui en confèrent strictement aucune.

2/ Comme l'a cruellement montré en son temps la décision prise d'interdire la vente de véhicules à moteur thermique à compter de 2035.

3/ Le nombre des États-membres est passé de 15 en 1995 à 27 actuellement.

**Comment peut-on encore
compter sur la Commission
pour défendre si peu que
ce soit les intérêts de notre
agriculture, ceux de
nos éleveurs notamment,
dans les négociations à venir?**



DR

tout premier lieu, pour la dissuader de passer outre la saisine de la Cour de Justice⁴. Ensuite parce qu'elle a pris soin de mettre les Autorités françaises devant le fait accompli en ne les informant de la décision qu'elle avait prise que juste avant qu'elle soit rendue publique⁵. Enfin parce qu'elle l'a prise et l'a fait connaître alors même que le Salon de l'Agriculture n'avait pas encore fermé ses portes, ce qui montre, s'il en était besoin, le peu de cas qu'elle fait de nos agriculteurs et, plus encore, le mépris foncier qu'elle leur voue. Comment peut-on encore compter sur la Commission pour défendre si peu que ce soit les intérêts de notre agriculture, ceux de nos éleveurs notamment, dans les négociations à venir⁶? Son objectif étant, par construction et comme d'habitude, de conclure à n'importe quel prix, elle n'hésitera pas plus à les sacrifier pour y parvenir qu'elle ne l'a fait dans le cadre de la négociation avec les pays du Mercosur.

Face à ce qui n'est rien d'autre qu'un coup de force (dont un des objectifs est de montrer à notre pays que sa voix ne pèse pas ou ne pèse plus à Bruxelles, à tout le moins sur le principe et sur le contenu des accords de libre-échange), **la réaction de nos dirigeants**, celle du chef de l'État en tout premier lieu, a, comme on pouvait le craindre, **brillé par son inconsistance**. Loin de cibler ou de souligner les problèmes de fond que posent à la fois le comportement institutionnel et la « ligne idéologique » de la Commission, elle a, comme c'est trop souvent le cas, **été purement déclaratoire**, ce qui n'a ni ému, ni impressionné si peu que ce soit Mme Von der Leyen. D'abord parce qu'elle sait pertinemment que le Chef de l'État (à qui elle doit pourtant le poste qu'elle occupe) est à la fois « inaudible » et largement discrédité,

que ce soit dans l'Hexagone ou à Bruxelles. Ensuite parce qu'elle peut compter, dans le cas d'espèce, sur le soutien (explicite ou implicite) de la majorité des États-membres, celui de l'Allemagne⁷ et de l'Italie en tout premier lieu. Enfin parce qu'elle accorde d'autant moins d'importance aux déclarations du chef de l'État qu'elle le sait favorable *in fine* à l'idéologie du libre-échange et à sa déclinaison au cas par cas, quelles qu'en soient les conséquences *in fine*. Tout bien réfléchi, on ne voit malheureusement ni pourquoi Mme Von der Leyen se serait abstenue de pousser son avantage, ni quel intérêt elle aurait eu à le faire.

Quelles qu'aient été les erreurs, les tergiversations et les rodomontades de ceux qui nous gouvernent, les conséquences qu'il importe désormais de tirer de ce qui aura été un feuilleton pitoyable à tous égards sont au nombre de trois :

Il y a urgence à prendre les mesures nécessaires pour « neutraliser » le volet agricole de l'accord, c'est-à-dire pour ne pas en appliquer les dispositions les plus contestables et les plus dangereuses, notamment celles qui nous conduiraient à importer, directement

4/ Rappelons que la Commission a multiplié les manœuvres, voire les intrigues, pour essayer de dissuader le Parlement de saisir la Cour de Justice.

5/ 10 minutes avant, dit-on.

6/ La question mérite d'être posée dans un contexte où la Commission entend négocier un accord de libre-échange avec l'Australie

7/ Dont les dirigeants se sont, comme par un fait exprès, bruyamment prononcés sur la mise en exécution provisoire de l'accord avec les pays du Mercosur dès après qu'il a été signé.

ou indirectement, des produits contenant des substances ou des molécules interdites par ailleurs dans l'Union Européenne. C'est possible à condition de mobiliser les moyens de contrôler plus et mieux, à la fois aux frontières et sur le territoire national, les importations de produits agricoles en provenance des pays du Mercosur. Faute que la volonté de le faire ne soit pas suffisamment affirmée au niveau politique (compte tenu du double langage qu'il a longtemps pratiqué et qu'il n'a jamais eu le courage d'assumer), on en est malheureusement loin, au moins à ce stade.

Est-il normal et admissible qu'un accord de libre-échange puisse être appliqué dans notre pays sans que le Parlement en ait seulement eu connaissance ? Peut-on se satisfaire que le CETA⁸ soit appliqué depuis près de dix ans en France alors que le Parlement n'en a jamais débattu et que tout a été fait, notamment par ceux qui sont actuellement aux affaires, pour qu'il n'en débatten pas. Faisons le nécessaire pour qu'il n'en aille pas de même avec les accords qui ont déjà été signés (sans que le Parlement les ait encore ratifiés) et, plus encore, avec ceux qui pourraient l'être dans l'avenir. Aucun d'entre eux ne doit et ne devra recevoir un début d'application tant que le Parlement ne les aura pas formellement approuvés. S'il faut en venir à modifier la Constitution⁹ pour que ce soit possible, juridiquement parlant, pourquoi ne pas le faire ? L'expérience récente et les enjeux qui sont en cause le justifient amplement.

Il est grand temps de s'interroger sur le bien-fondé des transferts de compétences qui ont été opérés au bénéfice de la Commission depuis le début des années 1990 et, plus encore, d'en dresser le bilan, secteur par secteur (ce qui serait bien le moins). C'est d'autant plus urgent

et nécessaire que ce qu'on peut d'ores et déjà constater incline bien davantage au scepticisme qu'à l'optimisme. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'énergie, de la gestion (ou plutôt de la non-gestion) des instruments de la politique commerciale, de l'industrie automobile, du contrôle des frontières ou de la lutte contre l'immigration illégale (dont le principe n'est endossé qu'en apparence par une fraction significative du collège des Commissaires)¹⁰, la Commission a compromis, fragilisé ou détruit à peu près tout ce qu'elle a touché sans que l'Union ou la grande majorité des États-membres en retire le moindre bénéfice. Les choses étant ce que nous savons, il est plus que temps de mettre un terme à une fuite en avant qui n'a plus ni objet, ni justification et de faire machine arrière dès lors que l'intérêt bien compris de notre pays l'exige¹¹. Il est plus que temps de mettre un terme une fois pour toutes au processus de « communautarisation » et de bloquer, chaque fois que nécessaire, l'impérialisme intrinsèque de la Commission, dans le domaine de la Défense en tout premier lieu. C'est à ce prix et à ces conditions que nous serons en mesure de préserver l'autonomie de nos décisions et, plus encore, de garder la maîtrise de notre destin.

Jacques HELIOT
Membre de l'AASSDN

8/ Accord de libre-échange signé à la fin du mois d'octobre 2016 entre l'Union Européenne et le Canada.

9/ Notamment son article 55.

10/ On pourrait y ajouter la gestion de l'aide extérieure (dont les rapports de la Cour des Comptes de l'Union Européenne ont montré, à maintes reprises, qu'elle avait donné lieu à une véritable gabegie).

11/ En matière d'énergie par exemple

Pour la patrie

« ... Aujourd'hui (NDLR : 1941-1942,), tous les Français savent ce qui leur a manqué dès que la France a sombré (NDLR : 1940). Ils le savent comme ils savent ce qui manque quand on ne mange pas. Ils savent qu'une partie de leur âme colle tellement à la France que lorsque la France leur est ôtée elle y reste collée, comme la peau à un objet brûlant, et est ainsi arrachée.

Il existe donc une chose à laquelle est collée une partie de l'âme de chaque Français, la même pour tous, unique, réelle quoique impalpable et réelle à la manière des choses qu'on peut toucher. Dès lors, ce qui menace la France de destruction, - et dans certaines circonstances une invasion est une menace de destruction - équivaut à une menace de mutilation physique de tous les Français, et de leurs enfants et petits-enfants, et de leurs descendants à perte de vue. Car il y a des populations qui ne se sont jamais guéries d'avoir été une fois conquises.

Cela suffit pour que l'obligation envers la Patrie s'impose comme une évidence. Elle coexiste avec d'autres ; elle ne contraint pas à donner tout toujours ; elle contraint à donner tout quelquefois. De même un mineur doit quelquefois donner tout, lorsqu'il y a accident dans la mine et des camarades en péril de mort. L'obligation envers la patrie est tout aussi évidente, dès lors que la patrie est éprouvée concrètement comme une réalité. Elle l'est aujourd'hui. La réalité de la France est devenue sensible à tous les Français par l'absence...»

(Simone Weil - L'enracinement Folio - essais page 203)